

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 063-216302570-20240402-2024_024B-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER le versement du montant du capital décès au bénéficiaire. Les crédits ayant été inscrits au budget principal.
- D'AUTORISER le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and 'DOUÉ-LA-REAUME' at the bottom, with a central emblem.